

MAIRIE DE PUBLIER
Haute-Savoie

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mille Seize le VINGT DEUX FEVRIER à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune de PUBLIER
dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie de PUBLIER,
sous la présidence de Monsieur Gaston LACROIX, Maire.

Nombre de Conseillers

en exercice : 29

Présents : 20

Votants : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 février 2016

Présents : MM. Gaston LACROIX - Elisabeth GIGUELAY - Catherine VIOUD - Brigitte PERROT - Sophie MOREL - André LAPERROUSAZ - Joseph-Alexis BREUIL - Arnaud RUFFIN - Simone DAVID - Jean-Marc DAGAND - Annie DUTRUEL - Claude SIGWALT - Éric DAVID - Alain PIOTON - Valérie KOEHL - Xavier DECONCHE - Michel GROBEL - Dominique DUFURNET - Robert BARATAY - Dominique GIRAUD.

Procurations Richard DUTRUEL à Catherine VIOUD - Alain DECURNINGE à André LAPERROUSAZ - Martine DORIOZ à Annie DUTRUEL - Rose Marie BLANC à Joseph Alexis BREUIL - Jean-Jacques CHATELLENAZ à Michel GROBEL - Monique LANGROS à Elisabeth GIGUELAY - Georges RUDYK à Dominique GIRAUD.

Absente : Marie-Claire COURT - Françoise LHUILLIER.

Secrétaire de séance : Annie DUTRUEL.

OBJET : MOTION POUR LE DESENCLAVEMENT DU CHABLAIS

DELIBERATION N° 2016/020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir la motion suivante en rappelant :

Que les élus du territoire ont toujours défendu le désenclavement multimodal du Chablais (routier, ferroviaire, lacustre, très haut débit,...) afin d'améliorer l'accessibilité au territoire et développer son attractivité, cet objectif est indispensable pour conserver les atouts du Chablais, soutenir l'activité économique, touristique,

Qu'il est nécessaire de se mobiliser auprès des services de l'Etat pour s'assurer de la poursuite de ce projet en jouant un rôle actif correspondant aux attentes des chablaisiens,

Qu'il est indispensable d'apporter des solutions à la congestion des routes départementales, désengorger les centre-bourgs, rendre les temps de trajet plus fiables et plus rapides pour tous,

Qu'une concertation publique est actuellement en cours du 18 janvier au 18 mars 2016 pour exprimer nos attentes pour enrichir le projet, échanger (réunions publiques ouvertes à tous),

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

S'associe aux démarches engagées pour voir l'aboutissement de ce projet indispensable au développement du territoire du Chablais.

VOTE à l'UNANIMITE le soutien à cette motion.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire de Publier,
Gaston LACROIX



Acte certifié exécutoire le :

Télétransmis en Sous-Préfecture le :

Notifié ou publié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir,
devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de son affichage
et de sa réception par le Représentant de l'Etat*